



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 132543

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé au sujet de la situation de l'Ordre national des infirmiers. Créé par la loi n° 2006-1668 du 21 décembre 2006, l'ONI compte, d'après les données du fichier ADELI, 515 750 infirmiers adhérents (libéraux et salariés) mais seulement 90 667 infirmiers inscrits. Ce manque d'inscriptions des infirmiers sur le tableau ordinal et le déficit de versement des cotisations mettent l'Ordre en difficulté et inquiètent autant l'ONI que l'ensemble des autres ordres constitués. Pour l'équilibre général et le bon fonctionnement du système, chacun souhaiterait que les dispositions prévues par la loi soient respectées. Attaché à la tradition ordinale et conscient de l'importance des ordres professionnels dans le cadre de la santé publique, il lui demande quelles mesures le Gouvernement pourrait prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132543

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2012, page 3462

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)